



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ariège

Secrétariat général
n°191-année 2020-2021

Foix, le 21 Juin 2021

Affaire suivie par :
Jean-Luc Duret

Tél : 05 67 76 52 12
Mél : sp09@ac-toulouse.fr

7 Rue du Lieutenant Paul Delpech
09008 FOIX

Objet : votre courrier du 16 juin 2021 relatif aux entretiens professionnels des AESH

Monsieur le secrétaire départemental,

Comme suite à votre courrier cité en objet, je vous prie de trouver ci-après quelques éléments de réponse :

- L'entretien d'évaluation est conduit par l'IEN ou le chef d'établissement,
- Pour le premier degré, l'IEN peut solliciter (ou pas) l'avis ou l'appréciation de personnels de l'école,
- Les personnels de l'école sollicités peuvent souhaiter apparaître (ou pas) dans le rapport d'évaluation,
- Le temps de l'entretien s'inscrit dans les heures dites connexes,
- L'entretien se déroule sur le lieu de travail de l'AESH ou en distanciel le cas échéant.

Tous ces éléments sont portés par le mémento AESH 09 établi en septembre 2020 et particulièrement par la fiche 27 et son annexe formulaire 28.

Je reste à votre écoute pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education
nationale de l'Ariège

Jean-Luc Duret

Monsieur le Secrétaire départemental
SNUipp - FSU
13, rue Paul Delpech
09000 Foix